

### Nombre de conseillers

en exercice : 09

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille dix neuf,  
Le quinze du mois de novembre

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Robert FARGEOT Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 08/11/2019

Présents : M. FARGEOT, M. AUGÉIX, Mme BILLAT, MM. DOUCHET, LESPINAS, MARTIAL, PUYRIGAUD

Absents : MM. BARRAUD, JAVANAUD

Monsieur LESPINAS Didier a été élu secrétaire.

### Enquête publique Parc Eolien sur les communes de St Jory de Chalais et st Saud Lacoussière

M. le Maire informe le Conseil de l'ouverture d'une enquête publique du 07 octobre 2019 à 9h00 au 15 novembre 2019 à 17h00 pour une demande d'autorisation unique pour un parc éolien sur les communes de Saint Jory de Chalais et Saint Saud Lacoussière.

En application de l'article R512-20 du code l'environnement, le conseil municipal de notre commune est appelé à donner son avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 7 voix contre le projet et 0 voix pour :

☞ EMET avis défavorable à ce projet

☞ EMET une opposition au passage sur nos routes communales de convois de gros tonnage et grandes largeurs en rapport avec ce projet compte tenu de la dimension de ces infrastructures.

### Présentation du rapport annule sur le prix et la qualité du service du SPANC

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2018 le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le siège de la communauté de communes Périgord Limousin a changé d'adresse depuis le 23 septembre dernier. Les bureaux sont désormais situés 3 place de la République 24800 THIVIERS.

L'adresse du siège faisant l'objet d'un article des statuts, une modification est nécessaire et une consultation des communes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ ACCEPTE la modification de l'article 3 des statuts de la communauté de communes comme suit : le siège social de la communauté de communes Périgord-Limousin est fixé à Thiviers, 3 place de la République

## Virement de crédits

M. le Maire indique au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :

- *article 1641 (dépenses d'investissement) :*  
+ 12 000 €
- *article 2313 op. n°80 (dépenses d'investissement) :*  
- 12 000 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessous.

**Le Maire,**



**Le Secrétaire**



**Les Membres du Conseil Municipal**



Municipal